



MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15
 Quorum..... 8
 Présents..... 10
 Votants..... 15
 Procurations..... 5

Date de la convocation : 22/02/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 27 février à 10 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

PRESENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, DAUMAS Jean-Michel, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VIDAL Claude, VIDAL Didier.

PROCURATIONS : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a donné procuration à Monsieur QUATREFAGES Damien, Monsieur ASSIE Allan a donné procuration à Monsieur REFREGERS Claude, Madame VIDAL Nadine a donné procuration à Madame VIALA Régine, Monsieur VIALA Daniel a donné procuration à Monsieur VIDAL Didier, Monsieur VERGUES Michel a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur QUATREFAGES Damien a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N° 4

DELIBERATION N° 5

HOTEL SAINT-JEANTAIS

TRAVAUX DE DECONSTRUCTION ET RÉAMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

DETR 2024 – PLAN DE FINANCEMENT MODIFICATIF

Vu la délibération n° 7 du 9 février 2024 et en fonction des éléments qui nous ont été communiqués, il convient d'apporter une modification au plan de financement provisoire.

Considérant que les dossiers de DETR 2024 doivent être déposés par l'intermédiaire de la plateforme « Démarches simplifiées » via le formulaire national « Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2024 – Préfecture Aveyron » avant le 1^{er} mars 2024 au plus tard,

Considérant qu'il y a lieu de définir un plan de financement modificatif pour les travaux de déconstruction de l'Hôtel Saint-Jeantais suite à un arrêté de péril imminent du 16 novembre 2020 et de réaménagement des espaces publics :

	Année de réalisation	Montant éligible HT	Taux indicatif	Montant subvention sollicité	% de sub / autofin par rapport au coût total de l'opération
Etat DETR	2024	505 778	25.00 %	126 445	25.00 %
Département	2024	414 986	40.32 %	167 302	33.08 %
	2025	90 792	25.00 %	22 698	4.49 %
Sous total Département		505 778		190 000	37.57 %
Communauté de Communes (Fonds de concours)	2024	505 778	6.00 %	30 347	6.00 %
Total des subventions				346 792	68.57 %
Autofinancement Commune				158 986	31.43 %
Coût total de l'opération HT		505 778			100.00 %
TVA 20%				101 156	

} Reste à charge de la commune
260 142

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,
Décide à 15 voix pour

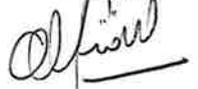
- D'ADOPTER la demande de subvention au titre de la DETR 2024 selon les plans de financement définis ci-dessus.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé*

*Le secrétaire de séance
Damien QUATREFAGES*



*Le Maire
Claude VIDAL*



Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le2 9 FEV. 2024
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le2 9 FEV. 2024

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.